

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 JUILLET 2019**

L'an Deux Mil Dix-neuf, le 11 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune *d'HOSTUN* dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11 représentés : 3 votants : 14

Quorum : 8

Date de convocation du conseil municipal : 2 juillet 2019

Présents : Monsieur Bruno VITTE, Le Maire, Madame Jeannine FOURNAT, Messieurs Jean-Paul ROSAND, Lionel DUJOL, Mesdames Véronique ORARD, Monique DA COSTA, Lucie ABISSET, Messieurs Roger CHARVIN, François TERPANT, Benoit VILLARD, Tony VITALDURAND.

Pouvoir : Laurence TICHON a donné pouvoir à Véronique ORARD.

Françoise CELERIEN a donné pouvoir à Jeannine FOURNAT.

Damien BONNETON a donné pouvoir à François TERPANT.

ORDRE DU JOUR :

- Subventions associations Année 2019
- Approbation tarifs périscolaire
- Approbation règlement périscolaire
- Adhésion association départementale des communes forestières
- Signature contrat enfance et jeunesse avec la CAF
- Demande de subvention Région – Allées du cimetière
- Demande subvention – Travaux bâtiments communaux 2020
- Informations et Questions diverses

Madame Monique DA COSTA a été élue secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 MAI 2019 EST APPROUVE A
L'UNANIMITE.***

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal. Il demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter trois délibérations (Acquisition Epicerie / Budget Commune : Décision modificative n°2 / RD 532 – Calibrage entre Eymeux et La Baume d'Hostun).

Subventions associations Année 2019

Jeannine FOURNAT, présente à l'assemblée le tableau des subventions 2019 pour approbation. L'objet de ces subventions est de financer le fonctionnement des associations énumérées ci-dessous.

Le conseil municipal approuve le tableau des subventions 2019 tel que présenté ci-dessous :

TIERS	MONTANT
- Espérance Hostunoise	1 300,00 €
- Les amis du village	300,00 €
- Sou des écoles	390,00 €
- Sou des écoles (Tour de la Drôme à Vélo)	1 000,00 €
- ACCA Hostun	160,00 €
- Anciens Combattants	80,00 €
- FNACA	100,00 €
- Club de l'Age d'Or	310,00 €
- Association Chemin Roches aux Berthonnettes	110,00 €
- Association du Syndicat du chemin du Château	110,00 €
- Association Amicale du personnel communal	70,00 €
- Mémoires de la Drôme	77,00 €
- Familles rurales	300,00 €
- Comité des Fêtes	500,00 €
- ADMR	400,00 €
- Harmonie	1 000,00 €
- Harmonie (soit 30 € par élèves)	150,00 €
- Harmonie (soit 100 € par élèves agglo)	500,00 €

Pour rappel : il a été attribué lors des précédentes séances, les subventions suivantes :

- Cantine	5 600,00 €
- MFR de Chatte	100,00 €
- PTCH	3 000,00 €
- Collège LAPASSAT	200,00 €

Approbation des tarifs du périscolaire et du règlement intérieur

Bruno VITTE rappelle que la gestion du périscolaire est à la charge de la commune.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas modifier les tarifs.

A savoir :

Quotient familial	Tarifs 2018/2019					Tarifs 2019/2020				
	Matin Heure	Midi Heure	Goûter	Soir		Matin Heure	Midi Heure	Goûter	Soir	
				Heure	1/2				Heure	1/2
≤ 550	1,75	0,95	0,85	1,75	0,95	1,75	0,95	0,85	1,75	0,95
551-750	1,95	1,15	0,85	1,95	1,05	1,95	1,15	0,85	1,95	1,05
≥ 750	2,15	1,35	0,85	2,15	1,15	2,15	1,35	0,85	2,15	1,15

Il dit également qu'il est nécessaire de valider le règlement intérieur de l'accueil périscolaire afin de concevoir le dossier d'inscription pour la rentrée scolaire 2019-2020.

A cette fin, il donne lecture de ce règlement.

Adhésion association départementale des communes forestières

Bruno VITTE présente la Fédération nationale des communes forestières et son réseau :

* il fait état des actions et du rôle tenus par celle-ci tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt ;

* il expose l'intérêt pour la commune d'adhérer au réseau des communes forestières pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.

Il est décidé à l'unanimité d'adhérer à cette association et de payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion.

Signature contrat enfance et jeunesse avec la CAF

Lionel DUJOL rappelle que la commune est co-signataire d'un contrat enfance et jeunesse (Cej) avec la Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes, dispositif de la CAF. Ce contrat est arrivé à échéance au 31 décembre 2018 et doit être renouvelé en 2019 pour une durée de trois ans soit jusqu'en 2022. Il consiste à cofinancer la prestation de notre périscolaire.

Demande de subvention à la région Contrat ruralité pour l'aménagement des allées du cimetière

Vu l'instauration par la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'un plan ruralité,

Considérant le projet d'aménagement des allées du cimetière,

Considérant qu'il est financé qu'il reste à la charge de la commune 30 % du coût d'opération financé sur son budget général.

Considérant le plan de financement suivant :

Dépenses d'investissement HT	Recettes attendues
Travaux : 11 382 €	Région 4 541 € sollicitée
	Département 3 415 € sollicitée
	Commune 3 426 €
Total : 11 382 €	Total : 11 382 €

Considérant qu'à titre prévisionnel l'opération à financer débutera au cours du troisième trimestre 2019 pour s'achever avant la fin de l'année 2019.

A ce titre, la commune sollicite le soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'aménagement des allées du cimetière.

Demande de subvention – Travaux d'aménagement divers bâtiments communaux 2020

Bruno VITTE rappelle que des travaux sont envisagés au sein de divers bâtiments communaux pour un montant total HT estimé à 23 348,00 €.

La commune sollicite le soutien financier au meilleur taux possible auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif de solidarité territoriale 2020.

Acquisition Epicerie – Parcelle AK 9

Bruno VITTE indique que la propriétaire des murs de l'épicerie désire vendre cet immeuble situé au 7 avenue des Marronniers, cadastré sous le numéro AK 9 pour une superficie de 122 m².

Aussi, afin de pérenniser et favoriser le commerce de proximité, il propose que la commune se porte acquéreur de ce bien immobilier.

Budget commune : Décision Modificative n°2

Jeannine FOURNAT informe que nous avons reçu une remarque provenant de la trésorerie par rapport à l'établissement du budget. Il est nécessaire d'augmenter et diminuer des crédits dans certains comptes afin de régulariser les écritures d'investissement et de maintenir le budget communal à l'équilibre.

RD 532 – Calibrage entre Eymeux et La Baume d'Hostun

Bruno VITTE rend compte de l'avancée du projet de recalibrage de la RD 532 entre Eymeux et La Baume d'Hostun, entre les PR29+200 et 33+800. Le territoire communal d'Hostun est concerné par ce projet.

Le projet présenté lors des précédentes rencontres prévoit un aménagement en plusieurs phases :

- aménagement de deux carrefours giratoires entre les RD532 et RD325 aux Fauries et la RD532 et RD325A à proximité de la sortie du péage de l'A49,
- calibrage de la RD532 et aménagement de deux voies de circulation avec deux bandes multifonctionnelles de part et d'autre de la chaussée et deux bandes enherbées.
- aménagement d'un carrefour simple tourne à gauche desservant la route de Gervans et l'entreprise Marcel Industrie sur la commune de la Baume d'Hostun (VC n° 10),
- suppression de l'accès de la voirie communale du chemin des Buissonnats (voirie intercommunale (VC n°38)),
- choix d'une glissière renforcée et implantée à une distance d'1,00 m des platanes conservés si possible.

A ce titre, l'assemblée décide de valider les principes et les emprises du projet d'aménagement de la RD532 entre La-Baume-d'Hostun et Eymeux et autorise le Département, Maître d'ouvrage de l'opération, à intervenir et réaliser des travaux ou à aménager les voiries communales existantes qui seraient concernées par le présent projet de recalibrage de la RD532, notamment le Chemin des Buissonnats (voirie intercommunale (VC n°38)) et la rue des Lauriers et le chemin dit de « Pelleraut ».

Informations diverses

* Un service public de plus à Hostun ! Actuellement implantées sur à peine une vingtaine de communes dans le département, les finances publiques ont décidé d'étendre leur réseau dans le cadre de la nouvelle carte nationale.

Hostun fait partie des quelques communes privilégiées (7 au niveau du département) qui ont été choisies en tant que permanence finance publique supplémentaire. Celle-ci sera implantée dans la MSAP.

* Le bureau de Poste sera fermé du lundi 29 juillet au dimanche 18 août 2019.

La séance est levée à 20 heures.

Prochaine réunion le lundi 9 septembre 2019 à 19h30